

VILLE DE BÉCANCOUR, le lundi treize août deux mille dix-huit (13 août 2018).

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de Ville de Bécancour, tenue le lundi treize août deux mille dix-huit (13 août 2018) à 17 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Bécancour, à laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Guy Dubois	Maire	
Monsieur Fernand Croteau	Conseiller	poste numéro 1
Monsieur Raymond St-Onge	Conseiller	poste numéro 2
Monsieur Pierre Moras	Conseiller	poste numéro 3
Monsieur Mario Gagné	Conseiller	poste numéro 4
Monsieur Denis Vouigny	Conseiller	poste numéro 5
Madame Carmen L. Pratte	Conseillère	poste numéro 6

MEMBRES DU CONSEIL formant quorum et monsieur Jean-Marc Girouard, directeur général et assistant greffier.

La greffière, M^e Isabelle Auger St-Yves, est absente.

SOUS la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Dubois.

AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'avis de renonciation au mode de signification prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) signé par les membres du conseil, l'avis spécial de convocation a été transmis par courriel à chacun des membres du conseil, le 10 août 2018.

Monsieur Dubois explique que toutes les résolutions sont réputées adoptées à l'unanimité si personne ne demande le vote.

RÉSOLUTION 18-312

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 18-313

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1556

SUR PROPOSITION DE Madame Carmen L. Pratte

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil municipal adopte, sans modification, le règlement numéro 1556 intitulé : « Règlement établissant le programme Rénovation Québec 2018-2019 de la Ville de Bécancour ».

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 18-314

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1557

SUR PROPOSITION DE Madame Carmen L. Pratte

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil municipal adopte, sans modification, le règlement numéro 1557 intitulé : « Règlement concernant la rénovation et la construction résidentielles 2018-2019 ».

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 18-315

POLITIQUE DE L'ARBRE

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la politique de l'arbre;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Raymond St-Onge

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal adopte et approuve la politique de l'arbre jointe à la présente résolution comme ANNEXE A pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 18-316

POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT – EMPLOYÉ CADRE PERMANENT

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite combler le poste de directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

CONSIDÉRANT que monsieur Ghyslain Baril occupe le poste de directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement par intérim depuis le 30 octobre 2017;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par monsieur Jean-Marc Girouard, directeur général et assistant greffier, en date du 13 août 2018;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Ville de Bécancour nomme, à compter du 13 août 2018, monsieur Ghyslain Baril, comme employé cadre permanent, au poste de directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, sujet à une probation d'un (1) an, selon l'échelle salariale déterminée par l'employeur et les conditions prévues au « Règlement intérieur déterminant les conditions salariales, avantages et bénéfices accordés aux employés cadres de la Ville ».

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 18-317

POSTE DE PRÉPOSÉ PARCS ET ESPACES VERTS – EMPLOYÉ « RÉGULIER SAISONNIER »

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Étienne Michaud, préposé parcs et espaces verts, le 17 août 2018;

CONSIDÉRANT qu'un concours a été ouvert pour combler ce poste régulier saisonnier de préposé parcs et espaces verts;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par madame Caroline Audet, en date du 8 août 2018, et approuvée par monsieur Jean-Marc Girouard, directeur général et assistant greffier, en date du 13 août 2018;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Madame Carmen L. Pratte

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Ville de Bécancour embauche et nomme, à compter du 20 août 2018, monsieur Stéphane Roy au poste de préposé parcs et espaces verts (régulier saisonnier), selon l'échelle salariale déterminée par l'employeur et les dispositions de la convention collective de travail en vigueur à Ville de Bécancour, dont l'article 2.05 (employé en période d'essai).

ADOPTÉE

Période d'intervention des membres du conseil.

Période de questions.

RÉSOLUTION 18-318

LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE Madame Carmen L. Pratte

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal lève la présente séance.

ADOPTÉE

- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé l'assistant greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).
- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal. Cependant, j'ai avisé l'assistant greffier de mon refus d'approuver la résolution numéro _____, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Jean-Guy Dubois, maire

Jean-Marc Girouard, assistant greffier